

# CHARTRE ÉDITORIALE PUF

## REVUES

### I. FICHER À FOURNIR

Le fichier PDF contenant les articles complets (texte + illustrations et tableaux en place).

**Images, photos : ne pas oublier de mettre les images en format TIFF ou JPG haute résolution : au moins 300 dpi.**

Les tableaux doivent être centrés, lisibles et ne pas être « à cheval » sur deux pages.

À proscrire :

- la basse résolution (image inférieure à 300 Dpi) ;
- la petite taille ;
- les graphiques sans échelles ni unités ;
- le cadre autour de l'image ;
- la non-citation des sources dans la légende.

### II. NORMES DE SAISIE

1/ **Les majuscules sont accentuées** (ENCYCLOPÉDIE et non ENCYCLOPEDIE)

2/ **Saisir en italique (et non pas en gras ou souligné) :**

- les mots que l'on souhaite exceptionnellement faire ressortir ;
- les expressions latines et les mots étrangers ;
- les titres d'ouvrages ou d'œuvres d'art.

3/ **Les titres** d'ouvrages, de publications et de journaux :

- Si le titre ne commence pas par un article défini, le mot initial prend seul la majuscule. Ex : *Une histoire des médias ; À la recherche de Ferdinand de Saussure.*

- Si le titre commence par un **article défini**, alors le premier substantif et les adjectifs et adverbes le précédant prennent la majuscule. Ex. : *Le Grand Chemin de l'immigration ; Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne.*

Sauf dans les cas suivants :

- lorsqu'il constitue une phrase, aucun mot ne porte la majuscule excepté le mot initial. Ex. : *Les journalistes sont-ils crédibles ?*
- lorsqu'il s'agit du titre d'un article ou d'un ouvrage spécialisé, aucun mot ne prend la majuscule excepté le mot initial.

- Lorsque le titre contient **une opposition ou une symétrie**, chaque terme en opposition ou en parallèle prend la majuscule. Ex. : *La Nuit, le Jour ; L'Humour et la Honte ; Guerre et Paix.*

4/ Les noms de **partis politiques**, de **syndicats**, de **lieux**, d'**entreprises**, de **stations de radio ou de télévision** doivent apparaître en caractères romains, même en langue étrangère.

5/ **La ponctuation** devra suivre les règles typographiques courantes :

- espace insécable : avant : ! ; »  
après «  
avant et après les cadratins — et demi-cadratins –  
dans l'espacement pour les nombres, les pourcentages, les siècles (ex. :  
100 000, 6 362, 35 %, XIX<sup>e</sup> siècle).
- pas de blanc après ([ et avant])

## 6/ Sigles et abréviations

Les sigles doivent figurer en **capitales**. Il est d'usage aujourd'hui de ne plus mettre de points entre les lettres : SNCF et non S.N.C.F. Cependant, on écrira : **Puf et non PUF**.

Les abréviations demeurent dans la plupart des cas en bas-de-casse (vol. IV, t. 3, n° 5 et non Vol. 4, T. III, N°V).

Quelques abréviations courantes :

- **1<sup>er</sup>, 1<sup>ers</sup>, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et non 1<sup>ier</sup>, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>**
- **XIV<sup>e</sup> siècle (chiffre en petites capitales)**
- **p. pour page et pp. pour plusieurs pages**
- Chap. et non ch.
- éd. (éditeur, édition)
- etc. et non etc...
- vol. pour volume
- t. pour tome
- coll. pour collection
- fasc. pour fascicule
- f<sup>o</sup> pour folio
- n<sup>o</sup> pour numéro (et n<sup>os</sup> pour numéros)
- tr. fr. pour traduction française
- sq. pour et suivantes
- apr. pour après
- Les décennies ne doivent pas être abrégées. On écrira : les années 1920, 1930, 1940...

## III. MISE EN PAGES

Utilisez des alinéas pour distinguer facilement les paragraphes.

Bannir autant que possible les puces au profit des cadratins et demi-cadratins.

Les citations longues théoriques ou extraites d'une œuvre littéraire doivent être facilement repérables.

**Les guillemets, les crochets et les parenthèses vont par paire.**

Vérifier qu'il n'y ait ni « veuve » ni « orpheline » ; **bien vérifier le sommaire et les titres courants.**

## IV. CITATIONS

Les citations doivent être saisies **en caractères romains**, et non en italique.

Toute suppression ou coupure, dans une citation, doit être signalée par [...] ainsi que tout commentaire personnel.

Le prénom des auteurs cités dans le corps du texte doit apparaître en toutes lettres, au moins à la première occurrence et en début de phrase.

**Dans le cas où des citations étrangères apparaissent dans le manuscrit, respecter les règles typographiques du pays concerné et les saisir en romain, mais les encadrer de guillemets « à la française ».**

**1/ Citation courte** (- de 2 lignes) : en caractères romains (droits) et entre guillemets, dans le corps du texte.

Choisir impérativement les guillemets « à la française » comme ici. Pour les guillemets “à l'anglaise”, employés uniquement pour des citations à l'intérieur de citations, bien distinguer ouverture et fermeture. Dans tous les autres cas, y compris lorsqu'il s'agit de texte en langue étrangère, employer les guillemets français et bannir toutes les autres formes.

- Le début de la citation est fondu dans le texte mais elle se termine sur une phrase complète (*point final à l'extérieur*).

Ex. : M<sup>me</sup> Lepic compare les cheveux de Poil de Carotte à des « baguettes de tambour. Il userait un pot de pommade tous les matins si on lui en donnait ».

- La citation débute par une phrase complète ; elle est introduite par deux points si elle fait suite au texte ; son premier mot prend alors une capitale initiale (*point final à l'intérieur*)

Ex. : Deux siècles avant notre ère, le poète Térence affirmait : « Je suis un homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

**2/ Citation longue théorique ou littéraire** (+ de 2 lignes) :

**Elle doit être isolée** (retour à la ligne, justification réduite), apparaître dans un corps plus petit que le reste du texte et ne comportera pas de guillemets.

L'appel de note vient avant la ponctuation finale.

Toute citation de plus de 10 lignes, extraite d'un ouvrage de moins de 70 ans *post mortem*, peut être soumise à des droits de reproduction. L'auteur doit avoir effectué la démarche auprès du ou des éditeurs concernés, avoir réglé les droits de reproduction et joindre au manuscrit l'autorisation de reproduction.

**3/ Références des citations** : la référence comporte sa propre ponctuation si la citation est à l'intérieur des guillemets. Exemples :

- « Quelle terre serait assez nouvelle à ma pensée pour l'étonner ? » (Vigny, *Journal d'un poète*.)

Mais :

- Montaigne nous fera remarquer que ne constitue pas la vraie connaissance ce qui n'a pas été « digéré » et « regorgé comme on l'a avalé » (p. 257).

## V. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Chaque revue utilise un système spécifique de références bibliographiques, à l'américaine ou à la française : veiller à respecter leurs normes en harmonisant les références au sein d'une même revue.

### 1/ Les références à l'américaine

Elles peuvent se trouver dans le corps du texte, mais elles sont également utilisables en note de bas de page et renvoient obligatoirement à la bibliographie finale.

Elles se composent du patronyme de l'auteur et de l'année de la publication, suivis de la référence de pagination, entre parenthèses au fil du texte, comme suit :

- texte (Carbonnier, 2004, p. 65) ;

- ou encore : (Le Glay, Le Bohec et Voisin, 2005, p. 311) ;

- ou encore, si l'auteur a contribué à un ouvrage dirigé : (Ferrari, *in* Brisson et Fontaretta, 2006, pp. 138-141 et 153-154).

- Il est inutile de mentionner l'année de la première publication, on se contente de l'édition utilisée ; en revanche, l'entrée de la bibliographie finale donnera l'année de l'édition originale puis la référence entière de l'édition ultérieure utilisée (voir plus bas, partie C).
- Si plusieurs références sont mentionnées, séparer celles-ci par un point-virgule.  
Ex. : (Heidegger, 1976, p. 54 ; Husserl, 2002, pp. 97-103).  
Les dates données dans ces références de corps de texte sont celles des traductions en français ; l'année de l'édition originale peut être portée dans la bibliographie finale.
- Lorsque le même auteur donne lieu à plusieurs entrées (publications) pour la même année, on les distingue en faisant suivre l'année de « a », « b », etc.  
Ex. : Moscovici Serge, références, 1998a.  
Les rééditions peuvent se noter 2003<sup>2</sup> (2<sup>e</sup> éd.).

### 2/ À la française : en note de bas de page

**Numérotez-les en continu** (du début à la fin de chaque contribution) **et ajouter un point final à chacune d'elle.**

**L'appel de note se place avant tout signe de ponctuation.** Exemples :

- L'appel se place toujours ainsi<sup>5</sup>.
- Comment dois-je placer cet appel de note<sup>9</sup> ?
- Pourvu que je place correctement cet appel de notes<sup>1</sup>...
- Ainsi : « Placez correctement cet appel de note<sup>6</sup>. »
- Quelqu'un a dit que votre « appel de note<sup>7</sup> » n'était pas bien placé.
- Quand la note porte sur un groupe de citations, l'appel se place à l'extérieur du dernier guillemet fermant et avant le point final. Ex. : Cette délimitation procède d'un souci accru de son « humeur », de son « caractère » ou de son « tempérament »<sup>10</sup>.

**Emploi d'*ibidem*, *idem* et *op. cit.* :**

***Ibidem* renvoie à la référence qui précède immédiatement mais à une page différente ; *Idem* à la même page du même ouvrage ; *op. cit.* à une référence plus éloignée.** Exemples :

- <sup>1</sup>. Plutarque, *Vies*, Paris, Les Belles Lettres (coll. G. Budé), 1957, t. 1, p. 36.
- <sup>2</sup>. *Ibidem*, p. 40. (Plutôt que *op. cit.* lorsque la référence est proche)
- <sup>3</sup>. Homère, *Odyssée*, (trad. V. Bérard), éd. La pléiade, p. 561.
- <sup>4</sup>. *Idem*.
- <sup>5</sup>. Plutarque, *Vies*, *op. cit.*, t. 1, p. 43. (Plutôt que *Ibidem* lorsque la référence est éloignée.)

**Art. cit.**, qui signifie « article cité », n'est **pas en italiques** (exemple : 4. P. Engel, art. cit., p. 252.).

Dans les notes, on utilise fréquemment à **tort** l'abréviation **cf.** (pour *confer*, qui signifie en latin « comparez avec ») ; elle doit être réservée pour son sens de : « comparer avec ce qu'en dit Untel dans tel autre ouvrage ». Dans tous les autres cas, on préférera à cf. l'infinitif français « **voir** ».

**3/ En bibliographie finale** : la bibliographie doit être classée par **ordre alphabétique** des noms d'auteurs, puis par ordre chronologique pour les publications d'un même auteur.

**Normes bibliographiques** : Nom Prénom, « Titre de l'article », *Titre de l'ouvrage, du recueil ou de la revue* (éventuellement date de la première édition), lieu d'édition, éditeur, « collection », date d'édition, mention éventuelle de l'édition, nombre de pages.

**À noter :**

*1/Chaque revue adoptant un système de références bibliographiques particulier, veuillez appliquer le système que suit la revue – prénom de l'auteur en entier ou initiale ; prénom avant ou après le nom de l'auteur ; nom en majuscules, minuscules ou petites capitales – dans les bibliographies et les notes de bas de page.*

*2/Le nom de la ville doit toujours être en français (Florence et non Firenze).*

- **Exemple de rédaction souhaitée d'une entrée :**  
Carbonnier Jean, *Sociologie juridique* (1978), Paris, Puf, « Quadrige », 2004.  
les références de la première édition ne sont pas toujours nécessaires.
- Exemple d'entrée renvoyant à un **article de revue** :

Lebreton Jean-Pierre, « Les particularités de la juridiction administrative », *Revue de droit public*, 1983, n° 2, pp. 419-453.

Remarques : le titre de l'article est en romain entre guillemets, le nom de la revue est en italique, vient ensuite l'année de publication et le numéro dans la série, puis les pages de début et de fin du passage ; **on double le « p. » pour indiquer plusieurs pages.**

- Exemple d'entrée renvoyant un **ouvrage collectif** :  
Engel Pascal, « Les normes de la pensée sont-elles des normes sociales ? », in Boudon Raymond, Demeulenaere Pierre, Viale Riccardo (dir.), *L'Explication des normes sociales*, Paris, Puf, « Sociologies », 2001, p. 238 sq.  
Remarques : (dir.) signifie « sous la direction de » ; l'abréviation latine *sq.*, en italique, peut être remplacée par « et suivantes ».  
La mention « in » apparaît en italiques devant le nom des auteurs et en romains devant le titre de l'ouvrage, afin d'éviter toute ambiguïté.
- Les références en **langue étrangère** doivent **respecter la norme de présentation bibliographique de la langue concernée** ; ainsi, en anglais et allemand, les titres d'articles et d'ouvrages portent la majuscule sur les noms, les verbes et les adjectifs, et l'abréviation (ed.), sans accent et en romains, signifie « sous la direction de ». Pas d'espace avant la ponctuation double en anglais et en espagnol.
- Dans le cas d'un **ouvrage traduit** : donner, après les nom et prénom de l'auteur, le titre original, la ville, l'éditeur et la date de première publication, puis, après un point-virgule, le nom du traducteur, le titre traduit, la ville, l'éditeur et la date de publication.  
Par exemple, selon la revue :  
· Heidegger Martin, *Unterwegs Zur Sprache*, Pfullingen, Verlag Günther Neske [1959] ; trad. fr. J. Beaufret, W. Brokmeier, F. Fédier, *Acheminement vers la parole*, Paris, Gallimard, 1976.  
· Kant Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle* (1795), trad. fr. J. Gibelin, Paris, Vrin, 1975.
- Dans le cas où un ouvrage a été rédigé par **deux auteurs**, séparer les deux noms d'auteurs par une virgule.
- Si **dans la bibliographie, deux titres du même auteur** se suivent, **répéter le nom de l'auteur** (au lieu d'insérer un long tiret à la place du nom et du prénom de l'auteur) pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>... occurrences (à classer dans l'ordre chronologique). Exemple :  
Durkheim Émile, *De la division du travail social* (1893), Paris, Puf, « Quadrige », 2007.  
Durkheim Émile, *Les Règles de la méthode sociologique* (1895), Paris, Puf, « Quadrige », 2007.
- **Ressource Internet** :  
<http://www.iop.org:activity/groups/subject/ipsi/index.html> Site consulté en juin 2011.
- **Actes de congrès ou de rencontres** :  
Walter Henriette, « Toponymie, histoire et linguistique : l'invasion franque en Gaule », dans les *Actes du XIII<sup>e</sup> Colloque international de linguistique fonctionnelle, Corfou*, 1986. Paris, SILF, 1987.
- **Thèse** :  
Kae-Nune Patrick, « Caractérisation par spectrométrie de masse des radicaux des mécanismes de dépôt dans des décharges de silane, méthane et hydrogène », thèse de doctorat de l'Université de Paris 6, 17 octobre 1995.

**À noter : les premières épreuves ne comportent que des corrections orthographiques et typographiques.**